

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-cinq février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 17
PRESENTS : 15	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENALET Nadine - MM BOST Romain - BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. LIGONNIERE Vincent - Mmes NAUSSAC Frédérique - TORILLON Martine	
ABSENTS : 04	M. FRONTEAU Joris ayant donné procuration à Mme LAFARGUE C. M. MARTINIE Laurent Mme PERONNET Odile ayant donné procuration à Mme CAPOUL S. M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BANULS Cédric	

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme PERONNET Odile à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

Approbation, à l'unanimité.

M. Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter trois dossiers à l'ordre du jour :

2026-15 : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

LA DEMANDE EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATIONS

2026-11 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

M. Le Maire cède la présidence à M. BAÑULS Cédric

M. BAÑULS Cédric indique que la Commission des Finances s'est réunie les mercredi 18 et 25 février 2026 afin d'examiner l'exécution du budget 2025. Ces réunions ont permis d'étudier en détail chaque compte des sections de fonctionnement et d'investissement et de répondre aux questions de l'assemblée.

Après avoir énoncé les données du Compte Administratif 2025 qui est conforme au compte de gestion de M. Le Trésorier, M. BAÑULS Cédric demande au conseil municipal de passer au vote du Compte Administratif 2025 dont le résultat est le suivant :

FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses :	1 915 380,33 €
Recettes :	2 043 087,38 €
Résultat exercice 2025 :	127 707,05 €
Report exercice antérieur :	230 000,00 €
Résultat clôture 2025 :	357 707,05 €

INVESTISSEMENT 2025

Dépenses :	762 227,02 €
Recettes :	348 625,18 €
Résultat exercice 2025 :	- 413 601,84 €
Report exercice antérieur :	726 975,65 €
Résultat clôture 2025 :	313 373,81 €

M. Le Maire sort de la salle le temps du vote du Compte Administratif 2025.

M. BAÑULS Cédric propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2025. Il précise que ce document ne peut être divulgué/diffusé qu'après visa du contrôle de légalité.

Approbation par 17 voix pour.

2025-12 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025

M. BAÑULS Cédric propose ensuite à l'assemblée d'approuver le Compte de Gestion 2025, établi par le Service de Gestion Comptable de Carbonne reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice 2025, y compris celles effectuées au titre de la « Journée Complémentaire » dans le courant du mois de Janvier de l'exercice N+1 (2026).

Les résultats sont en conformité avec ceux du Compte Administratif 2024.

M. BAÑULS Cédric propose à l'assemblée d'approuver le Compte de Gestion 2025, conforme au Compte Administratif 2025.

Approbation par 18 voix pour.

2025-13 TARIF RESTAURATION SCOLAIRE POUR AGENTS PUBLICS REMUNERES A L'INDICE

M. Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter, dans le cadre de la tarification de la restauration scolaire communale, un tarif spécifique applicable aux agents publics rémunérés à l'indice, notamment les AESH.

Il est rappelé que le tarif actuellement en vigueur pour un adulte est fixé à 5,47 € par repas.

Il est proposé d'aligner le prix du repas sur celui appliqué par le collège Pierre et Marie Curie du Fousseret, soit 3,70 € par repas pour les agents dont le Traitement Brut Indiciaire (TBI) est inférieur à 2 000,00 € brut mensuels pour un Équivalent Temps Plein (ETP), et sur présentation du dernier bulletin de salaire.

Approbation par 18 voix pour.

2026-14 CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS - ACCROISSEMENTS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES D'ACTIVITES

Afin de faire face à des difficultés prévisibles et certains besoins ponctuels, de manière à assumer correctement ses missions en toutes circonstances, la Commune du Fousseret est amenée à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondant :

- soit à un Accroissement Temporaire d'Activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs conformément aux dispositions de l'article 3-1° de la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984,
- soit à un Accroissement Saisonnier d'Activité pour une durée maximale de six mois pendant - une même période de douze mois consécutifs conformément aux dispositions de l'article 3-2° de la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984.

M. Le Maire indique que les projections de la Commune, pour l'année 2026, sont reportées dans les tableaux ci-après. Il sera chargé de la constatation des difficultés et besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

**TABLEAU POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2026**

Le critère essentiel pour recourir à ce contrat est l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (tourisme, animation, domaine périscolaire)

Emplois non permanents créés à temps complet	Grade	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
1 agent d'accueil	Adjoint administratif	06 mois maximum	Echelle C1
2 agents d'entretien	Adjoint techniques	06 mois maximum	Echelle C1
1 animateur	Adjoint d'animation	06 mois maximum	Echelle C1

Emplois non permanents créés à temps non complet	Grade	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
1 agent d'accueil	Adjoint administratif - 10/35 ^{ème}	06 mois maximum	Echelle C1
4 agents d'entretien	Adjoint technique - 10/35 ^{ème}	06 mois maximum	Echelle C1
1 animateur	Adjoint d'animation - 10/35 ^{ème}	06 mois maximum	Echelle C1
1 agent de bibliothèque	Adjoint du Patrimoine - 10/35 ^{ème}	06 mois maximum	Echelle C1

**TABLEAU POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2026**

Le critère essentiel pour recourir à ce contrat est la modification ponctuelle et imprévue de l'activité nécessitant le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée, strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Emplois non permanents créés à temps complet	Grade	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
1 agent d'accueil	Adjoint administratif	12 mois maximum	Echelle C1
1 agent polyvalent	Adjoint technique	12 mois maximum	Echelle C1
4 agents d'entretien	Adjoint technique	12 mois maximum	Echelle C1
1 animateur	Adjoint d'animation	12 mois maximum	Echelle C1

Emplois non permanents créés à temps non complet	Grade	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
1 Agent d'accueil	Adjoint administratif - 10/35 ^{ème}	12 mois maximum	Echelle C1
4 accompagnateurs de bus	Adjoint technique - 10/35 ^{ème}	12 mois maximum	Echelle C1
1 agent d'entretien	Adjoint technique - 10/35 ^{ème}	12 mois maximum	Echelle C1
1 agent d'entretien	Adjoint technique - 20/35 ^{ème}	12 mois maximum	Echelle C1
1 agent d'entretien	Adjoint technique - 30/35 ^{ème}	12 mois maximum	Echelle C1
1 animateur	Adjoint d'animation - 10/35 ^{ème}	12 mois maximum	Echelle C1
1 agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine - 10/35 ^{ème}	12 mois maximum	Echelle C1

Approbation par 18 voix pour.

2026-15 : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

M. Le Maire informe l'assemblée que la Fondation du Patrimoine, délégation Occitanie-Pyrénées, propose aux communes qui possèdent un intérêt patrimonial ou qui ont un projet de réhabilitation de leur patrimoine, de candidater pour devenir une commune partenaire, sur décision d'un comité de sélection régional, afin d'œuvrer de manière plus concrète en faveur du patrimoine : obtention d'une potentielle subvention complémentaire en fonction des critères d'éligibilité, encart dans la newsletter, publications sur les réseaux, réunion publique...

Si la candidature est retenue, une convention de partenariat est signée pour une durée de 3 ans. Une cotisation de 600.00 € (moins de 3 000 habitants) est due chaque année.

Approbation par 18 voix pour.

INFORMATION ET AVIS

- **Remerciements Famille XX** : M. Le Maire donne lecture de la carte de remerciement
- **Point financier** : M. Le Maire donne les derniers éléments financiers
- **Actualités de la Communauté de Communes Cœur de Garonne** : présentée par Claudine LAFARGUE
- **Eglise** : Pas d'autres nouvelles depuis la réunion de chantier du 03 février 2026. Le constat d'huissier est prévu pour le 27 février à 09 :00. En revanche, un accident de chantier a eu lieu ce matin. La personne accidentée, dépendante de la société CSE cotraitante, est tombée de l'échafaudage et évacuée sur Purpan. Nous restons dans l'attente d'une autorisation de l'inspection du travail pour redémarrer.
- **Ecole Élémentaire** : Suppression possible d'une classe en raison d'une baisse des effectifs : 30 élèves de CM2 entreront en 6e à la fin de cette année scolaire. Le retard pris dans la livraison du second lotissement se fait désormais ressentir.
- **CAUE** : Une architecte du CAUE est intervenue pour lancer une étude sur l'ensemble du bâtiment de l'ancien Collège, y compris la remise à côté du lavoir, qui pourrait être transformée en musée.
- **XX** : M. Le Maire informe l'assemblée de sa reprise à temps partiel thérapeutique, à 50 % les matins, à compter du 20 février 2026 jusqu'au 19 mai 2026, et d'une éventuelle demande de mise à temps partiel pour bénéficier d'une retraite progressive.
- **XX** : M. Le Maire indique avoir reçu la lettre officielle de démission. Il précise que publication de vacance d'emploi peut maintenant être réalisé pour envisager un recrutement au 01.05.2026.
- **XX** : M. Le Maire rappelle à l'assemblée que **XX** était en disponibilité depuis le 1^{er} mars 2021 jusqu'au 28 février 2026. Celui-ci n'a pas souhaité reprendre son poste au service technique. Il a officiellement démissionné au 1^{er} mars 2026.
- **Elections Municipales des 15 & 22.03.2026** : M. Le Maire informe que le planning pour tenir le bureau de vote est presque complet : il manque 2 assesseurs des 2 listes.
Dans le cas où le premier tour serait décisif, il propose le calendrier suivant pour les diverses réunions :
Le vendredi 20 mars 2026 à 18:00 / 18:30 : élection du maire et des adjoints
Le mardi 07 avril 2026 à 20:30 : Elections et désignations des divers délégués
Le mardi 28 avril 2026 à 20:30 : Vote du budget primitif.

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

Le Secrétaire de séance

Odile PERONNET